



N° 26-09-78

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 24 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents :

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOU - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION
Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - Mme Régine BULTEL - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - M. Jimmy FERNANDES - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - Mme Anne LESUR - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - M. Daniel MEI - Mme Anne-Laure SIGWALD.

Absents :

M. Sergio ALBARELLO - M. Philippe HERCYK - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Ghislaine CHAUVEAU

Pouvoirs :

M. Sergio ALBARELLO pouvoir à M. Jimmy FERNANDES
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME
M. Hamza ZEMMOURI pouvoir à Mme Samia BELKHIR
Mme Ghislaine CHAUVEAU pouvoir à M. M. Marc CLOUET

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	25
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	17/09/2026
Date d'affichage	17/09/2026

Objet : Adoption du Projet éducatif local de la Ville de Groslay pour la période 2026-2032

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'éducation,

VU le Code de l'Action Sociale et des familles

VU les dispositions réglementaires relatives à l'accueil des enfants et des jeunes,

VU les orientations de la politique éducative de la Ville de Groslay,

VU le Projet éducatif local définissant les orientations et les objectifs de la politique éducative municipale pour la période 2026-2032,

CONSIDERANT que le Projet éducatif local s'articule autour de quatre axes prioritaires :

Axe 1 – Valeurs, citoyenneté et vivre-ensemble,

Axe 2 – Sports, Loisirs, culture,

Axe 3 – Numérique et culture scientifique,
Axe 4 – Nature et environnement.

CONSIDERANT que le Projet éducatif local a vocation à être décliné dans les projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, les projets de la structure jeunesse, les actions de soutien à la parentalité et les différents projets conduits par les services municipaux,

CONSIDERANT que le Projet éducatif local constitue un document cadre destiné à orienter les actions de la Ville et à être décliné dans les différents projets des services et structures concernés.

Entendu l'exposé de Madame JOBARD déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE** :

Article 1 : D'ADOPTER le Projet éducatif local de la Ville de Groslay pour la période 2026-2032, annexé à la présente délibération.

Article 2 : DE PRENDRE ACTE que le Projet éducatif local constitue le cadre de référence de la politique éducative de la Ville et qu'il a vocation à orienter les actions conduites par les services municipaux et les structures relevant du Pôle Action Éducative.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Projet éducatif local et à signer tout document s'y rapportant.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire
le

François JEFFROY




Le Secrétaire de séance
Patrick CANCOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.